

Kigali le 16/02/89

MUNYABUGINGO David

Commune KABARONDO

C/o B.P 60 KIBUNGO

COMPTES 12078/50 BCR

Marché n° 0033/Bud.07.09/MP 599

du 5 Janvier 1989.

07 MARS 1989

FACTURE 01/MD/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Ecole Supérieure Militaire, doit à Mr MUNYABUGINGO David, la somme de: DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT DIX FRANCS RWANDAIS (214.710 Frw) pour lui avoir livré ce qui suit selon B.E en annexe.

Marchandise	Quantité	P.U	TOTAL
Tomates	2126 Kgs ✓	40	85.040 Frw ✓
Oignons	752 Kg ✓	65	48.880 Frw ✓
Carottes	870 Kg ✓	30	26.100 Frw ✓
Poireaux	839 Kg ✓	30	25.170 Frw ✓
Aubergines	735 Kg ✓	30	22.050 Frw ✓
Céleris	249 Kg ✓	30	7.470 Frw ✓
TOTAL			214.710 Frw

Cautions de 5 %

10.736 Frw

O.P. 424 du 8/3/1989

Net à payer

203.974 Frw

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:

DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT DIX FRANCS RWANDAIS. (214.710 FRW)

pour réception transport conforme exécution

Livraison prévue pour exécutée le

A Kigali, le 16/02/89

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 02 MARS 1989

FOURNISSEUR:

MUNYABUGINGO David.

NZAYIRWANDA E.
Cdt B.A.M.
SA. E.S.M.

MUNYABUGINGO

RWANDA

Fr. 214.710

89

Pour vérification et approbation et imputation à charge du 19.11.89 11.00.3

Engagement n°007 du 28/02/89

Le Gestionnaire des Crédits

Commandant KAYIMBA Cyprien
Officier du Service d'Approvisionnement
Ministère de la Défense Nationale

Bordereau d'Expédition

N° 08/89

KIGALI le 30/01/1989

Expéditeur : MUNYABUGINGO JAVI

Destinataire : ECOLE SUPERIEURE MILITAIRE

Imprihak

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
TOMATES		Deux cent soixante trois kils	263 kgs.
CAROTTES		SEPTANTE DEUX KILOS	72 kgs
Aubergines		quatre vingt un kilos	81 kgs.
OIGNONS		SEPTANTE DEUX KILOS	72 kgs
CELERIS		Trente neuf pièces	39 pes.
POIREAUX		CINQUANTE SEPT KILOS	57 kgs
Témoins			
1.		Habumwemya S. S. S. S. S.	}
2.		Safali / epw	
3.		MUTIMANA Michel Adjudant-Chef	

Enlevé par

Canton: JB 1018

Chauffeur: MUNYABUGINGO

Reçu les marchandises en bon état.

NZAYIRWANDA
Cdt BAM
Le Destinataire SM

Bordereau d'Expédition

N° 07/89

KiGALI le 27/01/ 1989

Expéditeur : MUNYASUGINGO DAVID

Destinataire : ECOLE SUPERIEURE MILITAIRE

Imprikaf

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
TOMATES		deux cent vingt deux kils	= 222 kgs.
OIGNONS		Septante quatre kils	- 74 kgs.
AUBERGINES		soixante neuf kils	- 69 kgs.
CAROTTES		soixante kils	- 60 kgs.
POIREAUX		cent seize kils	= 116 kgs.
CELESIS		trante pièces	= 30 pcs.
		Témoins :	
	1	Habumuremyi A SM <i>[Signature]</i>	
	2	Szapali cph <i>[Signature]</i>	
	3	HITIMANA Michel Adjudant Chef <i>[Signature]</i>	

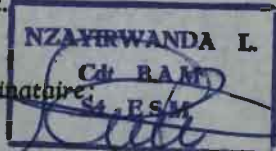
Enlevé par

Camion: JB1018

Chauffeur: MUNYASUGINGO

Reçu les marchandises en bon état.

Le Destinataire:



Bordereau d'Expédition

N° 06/89

KIGALI le 24/01 1989

Expéditeur : MUNYABUGINGO David

Destinataire : ECOLE SUPERIEURE MILITAIRE

Imprikaf

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		Tomates - deux cent soixante kilos	260 kgs.
		Aubergines - soixante trois kilos	63 kgs.
		Carottes - soixante dix kilos	70 kgs.
		Oignons - cent un kilos	101 kgs.
		poireaux - septante neuf kilos	79 kgs.
		Témoins:	
1		Habumuremyi Mphwase et habumuremyi	
2		Sepoli eph	epph.
3		HITIMANA Michel Adjudant Chef	

Enlevé par

Camion: JB 1018

Chauffeur: MUNYABUGINGO

Reçu les marchandises en bon état

NZAYIRWANDA L.

Cdt B A M

Le Destinataire

ESM

Bordereau d'Expédition

N° 05/89

KIGALI

le 21/01/

1989

Expéditeur : M. UNYABUGINGO JAVI

Destinataire : ECOLE SUPERIEURE MILITAIRE

Imprima

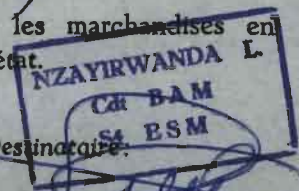
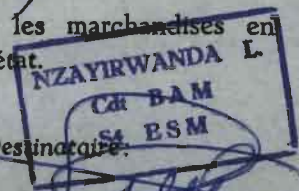
Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
Tomates		Trois cent vingt trois kilos	323 Kgs.
Aubergines		monante deux kilos	2 Kgs.
Carottes		cent vingt trois kilos	123 Kgs.
Pignons		cent treize kilos	113 Kgs.
Gileris		rente neuf pieces	39 pes.
Poireaux		soixante trois kilos	73 Kgs.
Remains :			
1		Halumaremy: A S / Suber	
2		Sspali cpt	figs
3		HITIMANA Michel Adjudant Che	

Enlevé par

Camion: JB 1018

Chauffeur: M. UNYABUGINGO

Reçu les marchandises en bon état.



Bordereau d'Expédition

N° 04/89

Kigali le 18/01/1989

Expéditeur : MUYABUGINGO David

Destinataire : ECOLE SUPERIEURE MILITAIRE

Imprikaf

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
Oignons		soixante kilos	60 kgs
Aubergines		cent dix neuf kilos	119 kgs
Carottes		cent quarante kilos	140 kgs
Tomates		cent quatre vingt six kilos	186 kgs
Celeries		30 trente pieces	30 kgs
Poivrons		cent soixante et un kilos	161 kgs
Remarques :			
1 -		Halumuremyi Akwasa	SM [Signature]
2 -		Szfali Cph	[Signature]
3 -		HITIMANA Michel Adjudant-Chef	[Signature]

Enlevé par

Canton: JB 1018

Chauffeur: MUYABUGINGO

Reçu les marchandises en bon état.

NZAYIRWANDA L.
Cdt B.A.M.

Le Destinataire: SM ESM

Bordereau d'Expédition

N° 03/89

KIGALI le 16/02/1989

Expéditeur : M. UNYABUGINGO DAVID

Destinataire : ECOLE SUPERIEURE MILITAIRE

Imprifaf

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		Tomates	Deux cent vingt deux Kilo 222 kgs.
		Carottes	cent trente cinq Kilo 135 kgs.
		poireaux	quatre-vingt trois Kilo 83 kgs.
		béliers	quarante et une pièce 41 pcs.
		Aubergines	nonante et un kilo 91 kgs.
		Digndus	nonante deux Kilo 92 kgs.
		Tamanis	
		1.	Habumu-onyi A. SM Hubu
		2.	sipali cp Hubu
		3.	HITIMANA Michel Hubu

Enlevé par

Camion: JB1018

Chauffeur: M. UNYABUGINGO

Reçu les marchandises en bon état.

NZAYIRWANDA L.
Cdt B.A.M.

Le Destinataire: E.S.M.

Bordereau d'Expédition

N° 02/89

KIGALI le 12/01/1989

Expéditeur : MUNYABUGINGO David

Destinataire : ÉCOLE SUPÉRIEURE MILITAIRE

Imprimé

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		Poireaux - cent vingt huit kg	128 kg
		Tomates - Trois cent soixante quatre kilos	364 kg
		Carottes - septante sept kilos	77 kg
		Aubergines - quatre vingt neuf	89 kg
		Oignons - cent un kilos	101 kg
		Celeris - quarante pièces	40 kg
		* Témoins	
	1	Haburumuny Kérouse 3 M	
	2	Sofali eph	
	3	MUTIMANA Moud Adjudant Chef	

Enlevé par

Camion: JB 1018

Chauffeur: MUNYABUGINGO

Reçu les marchandises en bon état

ROYAUME DU RWANDA L.
Cdt B.A.M.
St. R.S.M.

Le Destinataire:

Bordereau d'Expédition

N° 01189

KIGALI le 07.01. 1989

Expéditeur : MUNYASUGINGO JAVI J

Destinataire : ECOLE SUPERIEURE MILITAIRE

Imprikaf

- Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		Poireaux (cent quarante deux kilos)	142 kgs.
		Oignons (cent trente neuf)	139 kgs.
		Aubergines (cent trente un)	131 kgs.
		Tomates (deux cent quatre-vingt six)	286 kgs.
		Carottes (cent nonante trois)	193 kgs.
		Celeris (trente pièces)	30 pes.
		Tendus au pesage	
	1	Habumwemyi Alpha	SM [Signature]
	2	SPEP [Signature]	[Signature]
	3	HITINANA Michel Adjudant [Signature]	[Signature]

Enlevé par

Camion:

Chauffeur:

J.B 1018

MUNYASUGINGO

Reçu les marchandises en
BONZAIRWANDA L.

Cdt B.A.M

S4 ESM

le Destinataire:

/S.I/M.C/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE

Kigali, le 05 janvier 1989

N°.0033./Bud.07.09/MP.599

Monsieur MUNYABUGINGO David
Commune KABARONDO
B.P. 60 KIBUNGO

Objet : Fourniture de vivres
destinés à l'entretien
des services publics
durant l'année 1989.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du
2 décembre 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de
porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du
marché ayant trait à la fourniture de 68.965 kilos de choux,
17.742 kilos de poireaux, 26.960 kilos d'aubergines, 22.121 kilos
de céleris et 28.980 kilos de tomates au prix total de Cinq Millions
Deux Cent Soixante Quatre Mille Six Cent Soixante Six (5.264.666)
Francs rwandais soit aux prix unitaires respectifs indiqués ci-
dessous.

Ces quantités se répartissent comme suit:

I. ARMEE RWANDAISE

Articles	Services à ravitailler	Quantités annuelles	Prix unitaires
1. CHOUX	Camp MUTARA	5.920	20
	Camp KIBUNGO	8.098	15
	Réserve opérationnelle	45,854	18
2. Poireaux	Camp KIBUNGO	4.077	30
	Camp MUTARA	2.960	40
	E.S.M	12.420	30
3. Aubergines	Camp KIBUNGO	3.071	30
	" MUTARA	2.960	40
	E.S.M	9.660	30
4. Carottes	Camp KIBUNGO	5.081	30
	" MUTARA	3.685	40
	E.S.M	11.960	30
5. Oignons	E.S.M	10.580	65
6. Céleris	"	3.220	30
7. Tomates	"	28.980	40

.../...

II. GENDARMERIE NATIONALE

Articles	Services à ravitailler	Quantités ! annuelles	Prix unitaires
1. Choux	! Gpt KIBUNGO	! 2.093	! 18
2. Poireaux	! Gpt KIBUNGO	! 1.045	! 40
3. Aubergines	! Camp KACYIRU	! 8.365	! 30
	! Gpt KIBUNGO	! 871	! 35
4. Carottes	! Gpt KIBUNGO	! 1.395	! 35

III. Services pénitentiaires & C.R.P

Articles	Services pénitentiaires	Quantités ! annuelles	Prix unitaires
Choux	! Prison KIBUNGO	! 5.000	! 15
	! Réserve de sécurité	! 2.000	! 14

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les services consommateurs intéressés.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 nov. 1988, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée des produits à fournir au moment de leur réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de bons de commande visés par l'Inspection Générale des Finances.

Le paiement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du Service destinataire de la marchandise faisant objet de la facturation.

Cette facturation devra porter de manière apparente la mention "Marché n° 0033/Bud.07.09/MP599 du 23 novembre 1988" et sera signée par vous sous la formule suivante : "Certifié sincère et véritable et arrêtée à la somme de..... francs rwandais" (montant en toutes lettres).

.../...

La quantité inscrite sur le bon de commande susmentionné et la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après :

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 nov. 1988;
- 3° Votre offre du 2 décembre 1988
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
Vincent RUHAMANYA.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget, KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts, KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Service Pénitentiaire et des C.R.P au Ministère de la Justice, KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion" au Ministère de la Défense Nationale
KIGALI

P.O. GAKURU RWANDA KUMBA.

